



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 60 - NOVEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **37\_Préfecture d'Indre- et- Loire**

### **Cabinet du Préfet**

Arrêté N °2014310-0004 - A R R E T E N ° 14-104 donnant délégation de signature

à

Monsieur Michel JAU Préfet de La région Centre, Préfet du Loiret

.....

1



## PREFECTURE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

**ARRETE N° 14-104** *donnant délégation de signature à Monsieur Michel JAU Préfet de La région Centre, Préfet du Loiret*

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 14 juin 2013 nommant Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 8 novembre 2012 nommant Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Michel JAU, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;**

Considérant l'absence simultanée de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, du dimanche 9 novembre 2014, à partir de 13h, au lundi 10 novembre 2014, 20h.

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> – La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par **Monsieur Michel JAU**, préfet de la région Centre, préfet du Loiret, **du dimanche 9 novembre 2014, à partir de 13h, au lundi 10 novembre 2014, 20h.**

ARTICLE 2 – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le 6 novembre 2014

Signé : Patrick STRZODA